



SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

Auteur : E. Marques

Date : 15/01/2018

FINANCEMENT



STRUCTURES PORTEUSES



1. TABLE DES MATIERES

1. TABLE DES MATIERES	2
2. NOTA AU LECTEUR	3
3. PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE SUR LE SAGE.....	3
4. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE ET DES MASSES D’EAU.....	4
5. CONTEXTE PHYSIQUE	6
6. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	7
7. OCCUPATION DU SOL.....	8
8. GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L’EAU	9
9. LES EAUX SOUTERRAINES.....	10
10. LES COURS D’EAU.....	10
11. LES ZONES HUMIDES	14
12. ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	15
13. L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES	18
14. LE RISQUE INONDATION	20
15. PROCHAINES ETAPES DANS L’ELABORATION DU SAGE	21

2. NOTA AU LECTEUR

L'état initial représente la première étape d'élaboration du SAGE. Il a pour objectifs de permettre aux membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de s'appropriier le territoire et ses problématiques et de partager un même socle de connaissances.

Le présent document est un résumé non exhaustif du rapport de l'état initial qui sera présenté lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 1^{er} février 2018. Ce résumé n'a pas pour vocation de se substituer au document global mais permet, à travers une lecture rapide, d'appréhender les principaux enjeux du territoire. Cette lecture peut être complétée par la visualisation du film « A l'école de l'eau »¹ réalisé dans le cadre de la classe d'eau destinée aux membres de la CLE.

Bonne lecture.

Sylvain Garand,

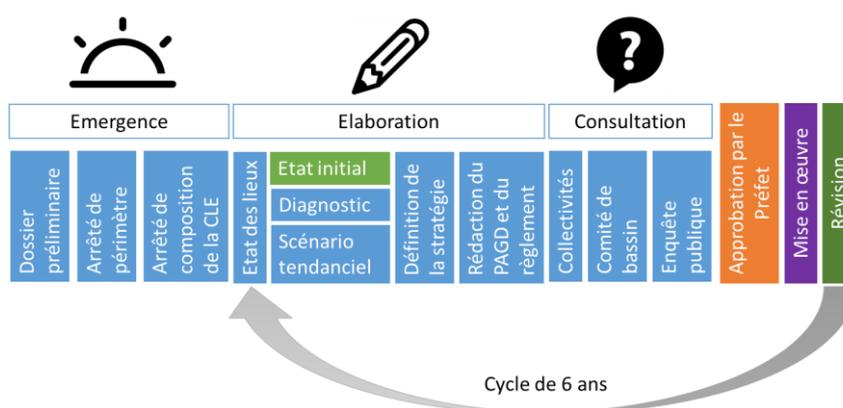
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des 6 Vallées.

3. PETIT RAPPEL REGLEMENTAIRE SUR LE SAGE

Le Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective et concertée. Il associe l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau du territoire, mobilisés dans une volonté commune de préservation de ce patrimoine et représentés au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) véritable parlement de l'eau au niveau local.

Le SAGE, après enquête publique, est approuvé par un arrêté préfectoral qui lui donne sa valeur réglementaire : il devient opposable à l'administration (État, collectivités locales, établissements publics). Toute décision prise dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités doit être compatible avec les objectifs de protection définis par le SAGE. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE. Enfin, au travers de son règlement, le SAGE devient opposable aux tiers. Les différentes étapes de l'élaboration du SAGE sont rappelées dans le schéma suivant :

Figure 1 : Procédure de construction et état d'avancement du SAGE



¹ <https://www.youtube.com/watch?v=-iQWUcgda30>

Figure 3 : Position et linéaire des cours d'eau du territoire du SAGE.

Système	Superficie du bassin versant drainé	Nombre de communes du bassin versant drainé	Rivière	Linéaire	Situation
Austreberthe/ Saffimbec	214 km ²	31	Austreberthe	18 km	Affluent rive droite de la Seine
			Saffimbec	3 à 7 km	Affluent rive gauche de l'Austreberthe
Rançon/ Fontenelle	130 km ²	28	Rançon	3,4 km	Affluent rive droite de la Seine
			Fontenelle	3 km	Affluent rive gauche de la Rançon
			Neuille	0,5 km	Affluent rive droite de la Rançon
			Minérale	1 km	Affluent rive droit de la Fontenelle
			Ruisseau du Brébec	0,9 km	Affluent rive gauche de la Neuville
			Ruisseau du Perroy	0,7 km	Affluent rive droite de la Rançon
Saint-Gertrude/ Ambion	60 km ²	15	Sainte-Gertrude	4,3 km	Affluent rive droite de la Seine
			Ambion	3 km	Affluent rive droite de la Seine

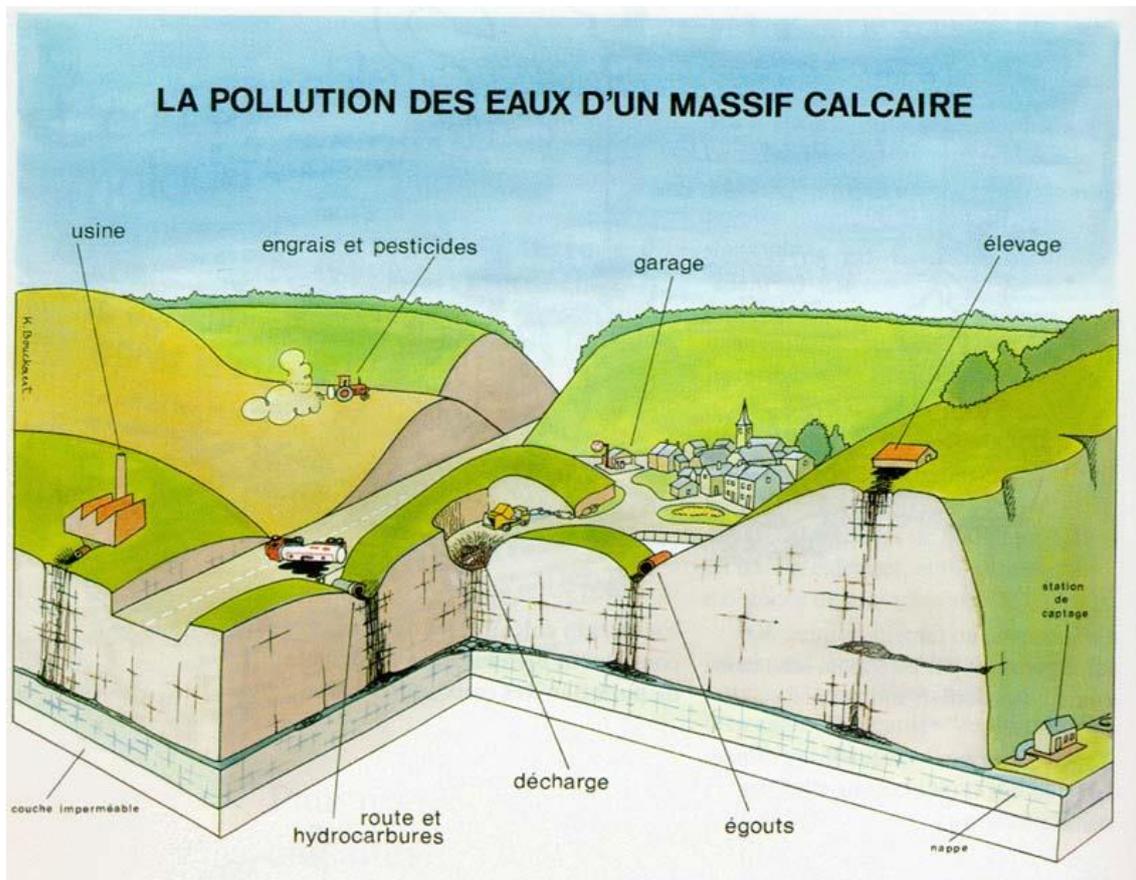
5. CONTEXTE PHYSIQUE

Le milieu physique du territoire du SAGE des 6 Vallées se caractérise par :

- Un climat tempéré soumis à des pluies longues en hiver et des violents orages au printemps et en été.
- Un relief doux sur les plateaux et avec des pentes beaucoup plus marquées dans les vallées.
- La présence de sols agricoles très fertiles mais très sensibles à l'érosion et au ruissellement.
- Un sous-sol calcaire (karstique) très sensible, dans lequel se forme des bétoires qui sont des connexions directes entre la surface et l'aquifère souterrain qui représente l'unique source d'eau potable.

Ces phénomènes se croisent et déterminent la sensibilité du territoire aux inondations et aux coulées de boues, à la pollution des captages d'eau potable et à la dégradation des milieux aquatiques.

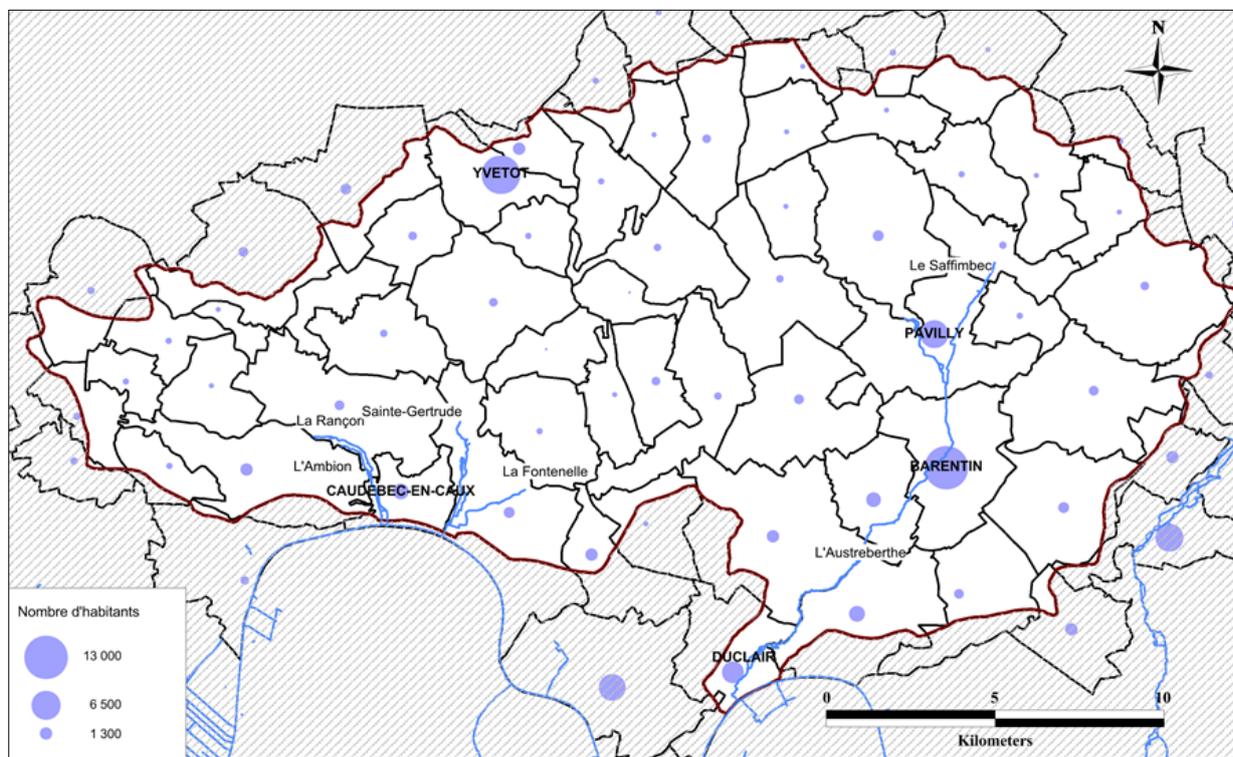
Figure 4 : sources de pollution susceptibles de perturber les eaux karstiques (Source: La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS))



6. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Le territoire compte 65 600 habitants. Cette population est inégalement répartie. Trois communes concentrent la moitié de la population : Barentin, Yvetot et Pavilly. La densité de population du territoire est estimée à 165 habitants/km². En comparaison, la densité moyenne en Seine-Maritime est de 199 habitants/km² et de 115 hab. /km² en France Métropolitaine.

Figure 5: Distribution de la population dans le territoire (Source : INSEE, Donnée 2011).



En moyenne la population du territoire a augmenté de 63% entre 1962 et 2011. Durant cette période les communes les plus importantes (Barentin, Pavilly et Yvetot) ont vu leur population augmenter de 50% en moyenne mais ce sont les petites communes qui montrent l'évolution la plus importante avec l'expansion de l'habitat péri-urbain. 67% des communes du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 50 % et jusqu'à 200%.

L'analyse des données INSEE a permis aussi de dessiner les principales caractéristiques du paysage économique du territoire :

- I. L'emploi se concentre dans la vallée de l'Austreberthe ainsi qu' autour d'Yvetot et de Caudebec-en-Caux
- II. Le secteur des services compte le plus grand nombre d'établissements actifs et, est le principal employeur avec 38 % des postes du territoire.
- III. Le secteur de l'agriculture comprend 15 % des établissements actifs mais il ne représente que 0,8 % du total des emplois du territoire. Le territoire est très agricole si on compare le pourcentage d'établissements à l'échelle nationale et régionale. Cependant, le pourcentage d'emplois qu'il génère est bien en dessous des données nationales et régionales. Ceci est dû à la grande taille des exploitations et au type d'agriculture intensive très mécanisée qui nécessite peu de main d'œuvre.

- IV. L'industrie ne compte que peu d'établissements actifs (6%), toutefois elle représente 23% des emplois du territoire, bien au-dessus des données nationales et régionales.
- V. Enfin l'administration publique reste le deuxième employeur du territoire avec 28% des postes.

7. OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol du territoire du SAGE est majoritairement agricole avec 46% des surfaces dédiées aux cultures et 23% aux herbages.

Figure 6 : Occupation du sol sur le territoire du SAGE en 2015/2016 (Source : SMBVAS)

Herbages	Cultures	Bois	Zones urbanisées
22,70%	45,88%	15,39%	15,96%

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol depuis 1973 (pour le bassin de l'Austreberthe) et 2005 ou 2008 (pour les bassins versants de Caux-Seine) met en lumière une tendance à la disparition des herbages au profit des terres labourées. En effet, le contexte socio-économique actuel conduit au développement de grandes cultures au détriment de l'utilisation des prairies et de l'élevage. Cette mutation des pratiques agricoles se traduit par une augmentation des phénomènes d'érosion et de ruissellement ainsi qu'une augmentation des pollutions diffuses.

Figure 7 : Evolution de l'occupation du sol par bassin versant (Source : SMBVAS)

Bassin Versant	Année	Herbages	Cultures	Bois	Zones urbanisées
Austreberthe	1973	40,1%	35,0%	10,0%	15,0%
	2008	24,1%	45,8%	11,0%	19,0%
	2015	21,3%	48,8%	11,1%	18,7% ²
Rançon	2008	28,3%	41,7%	15,2%	14,8%
	2016	25,0%	44,0%	15,3%	15,7%
Sainte-Gertrude/Ambion	2005	26,3%	36,4%	29,0%	8,2%
	2015	22,3%	39,6%	29,0%	9,1%
Fontenelle	2008	28,8%	41,3%	19,9%	10,1%
	2015	27,0%	42,7%	19,9%	10,3%

² La faible diminution des zones urbanisées observée entre 2008 et 2015 sur le bassin versant de l'Austreberthe peut être due à une différence de méthodologie utilisée pour l'analyse de l'occupation du sol.

8. GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'EAU

A la date de rédaction du présent document³, le territoire compte sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et sept EPCI sans fiscalité propre avec des compétences en eau.

Figure 8 : EPCI du territoire et compétences en eau au 1^{er} septembre 2017.

Type d'EPCI	Structure	Compétences en eau					
		AEP ⁴	AC ⁵	ANC ⁶	EP ⁷	Erosion Ruissellement	Rivière
EPCI à fiscalité propre	Métropole Rouen-Normandie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Communauté de communes Caux-Austreberthe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Communauté de communes InterCauxVexin						
	Communauté de communes Yerville-Plateaux de Caux						
	Communauté de communes Région d'Yvetot						
	Communauté de communes Caux-Vallée de Seine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Communauté de communes Terroir de Caux						
EPCI sans fiscalité propre	SMAEPA de la région Yerville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	SMAEPA de la région de Sierville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	SIEA du Caux-Central	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	SIAEPA de la Région de Montville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Syndicat de rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec (SIRAS)						<input checked="" type="checkbox"/>
	Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS)					<input checked="" type="checkbox"/>	
	Syndicat mixte des bassins versants de Caux-Seine (SMBVCS)					<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

³ Des évolutions du paysage administratif sont à prévoir dans le cadre de l'application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique (MAPTAM).

⁴ AEP: Alimentation en eau potable.

⁵ AC : Assainissement collectif.

⁶ ANC : Assainissement non collectif.

⁷ EP : Eaux pluviales.

9. LES EAUX SOUTERRAINES

L'aquifère de la craie altérée de l'estuaire de la Seine représente l'unique source d'eau potable du territoire. Il est en état chimique médiocre mais ne montre pas de déséquilibre quantitatif. Les substances à l'origine de l'état chimique médiocre sont les nitrates, les pesticides (atrazine déséthyl, DEA⁸, glyphosate⁹) les organo-halogénés volatils (OHV)¹⁰, et la N-Nitrosomorpholine¹¹.

Au niveau du SAGE des 6 Vallées, le suivi des eaux souterraines du territoire a permis de constater les tendances suivantes sur les eaux brutes (c'est à dire avant traitement) :

Nitrates	<ul style="list-style-type: none">▪ une tendance généralisée à la hausse avec une augmentation et dépassement du seul de vigilance (taux > 25mg/l) (Source : données ADES).▪ pour le captage de Limésy, une atteinte ponctuelle du seuil de risque. (taux > 40mg/l) (Source : données ADES).
Pesticides	<ul style="list-style-type: none">▪ La pollution par les produits phytosanitaires s'opère sous forme de présence constante de substances à faible concentration et des pics de concentrations plus élevées lors d'épisodes pluvieux. Ces pics mettent en évidence l'impact des mécanismes de transferts rapides par les bêtouilles sur la qualité de l'eau brute.▪ Les substances détectées sont des herbicides d'origine agricole. On note la présence d'anciennes molécules interdites mais aussi de nouvelles molécules en vente aujourd'hui.

10. LES COURS D'EAU

L'Austreberthe, le Saffimbec, la Rançon, la Fontenelle, la Sainte-Gertrude, l'Ambion et l'ensemble de leurs affluents, constituent le réseau hydrographique du SAGE des 6 vallées. Tous ces cours d'eau non domaniaux¹² sont situés en rive droite de la Seine. Ils prennent leur source directement dans la craie. Le réseau souterrain donne naissance à des sources qui alimentent les rivières. L'eau des rivières issues de la craie se caractérise par une oscillation modérée des températures au cours de l'année et une teneur élevée en calcium. Cette richesse minérale est à l'origine d'un développement important de la végétation et des populations animales.

Tous ces cours d'eau sont en mauvais état chimique du fait de concentrations trop élevées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)¹³ (à l'exception de la Sainte-Gertrude). Ils ont un état

⁸ Métabolite issu de la dégradation de l'atrazine, pesticide interdit définitivement en France en 2003.

⁹ Herbicide foliaire non sélectif largement utilisé pour le désherbage agricole mais aussi pour l'entretien des espaces urbains et industriels.

¹⁰ Les OHV (solvants, polyuréthane, dégraissants...) Leur origine est toujours liée aux activités anthropiques (industrie, usages domestiques).

¹¹ Les nitrosamines peuvent être présentes en tant que contaminants industriels dans les ressources en eau mais sont aussi, pour certaines, des sous-produits de certains procédés utilisés en production d'eau potable en présence de polluants (pesticides, médicaments...).

¹² Cours d'eau non-navigables de l'ancienne réglementation par le droit privé. Seuls le fond et les berges appartiennent aux propriétaires L'eau fait toujours partie du domaine public. L'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges incombe entièrement aux propriétaires.

¹³ La présence des HAP dans l'environnement a deux origines principales, pyrolytique et pétrolière. La pyrolyse (combustion incomplète du charbon, pétrole et ses dérivés ou bois) est l'une des sources majeures de HAP. L'activité industrielle, le chauffage résidentiel, les émissions de véhicules à moteur contribuent de manière prépondérante la production de HAP. Les émissions atmosphériques donnent lieu à une contamination dispersée, qui explique l'omniprésence des HAP dans l'environnement. Les HAP sont des molécules très stables et résistantes à la biodégradation naturelle et s'accumulent dans la chaîne alimentaire (des HAP ont été détectés dans les tissus humains et peuvent être à l'origine de multiples pathologies).

écologique moyen lié à un déclassement par les paramètres biologiques (diatomées, poissons et invertébrés) et par le phosphore (Fontenelle).

Figure 9 : Classement et objectifs de qualité pour les rivières du territoire (source : SDAGE 2016-2021).

UNITE HYDROGRAPHIQUE	CODE MASSE D'EAU	NOM DE LA MASSE D'EAU	OBJECTIF ECOLOGIQUE	OBJECTIF CHIMIQUE	ETAT ECOLOGIQUE	PARAMETRES DECLASSANT L'ETAT ECOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE	PARAMETRES DECLASSANT L'ETAT CHIMIQUE	TYPE MASSE D'EAU
AUSTREBERTHE	FRHR264	L'Austreberthe de sa source au confluent de la Seine (Exclu)	Bon état 2027	Bon état 2027	Moyen		Mauvais	HAP	Naturelle
AUSTREBERTHE	FRHR264-H5061000	Le Saffimbec	Bon état 2021	Bon état 2027	Moyen		Mauvais	HAP	Naturelle
RANCON	FRHR264A	La Rançon de sa source au confluent de la Seine (Exclu)	Bon état 2021	Bon état 2027	Moyen	Poissons	Mauvais	HAP	Naturelle
RANCON	FRHR264A-H5111500	La Fontenelle	Bon état 2021	Bon état 2027	Moyen	Phosphore	Mauvais	HAP	Naturelle
RANCON	FRHR264B	La Sainte Gertrude de sa source au confluent de la Seine (Exclu)	Bon état 2021	Bon état 2015	Moyen	Invertébrés	Bon		Naturelle

La surveillance de la qualité de l'eau des cours d'eau indique que :

HAP	Les cours d'eau sont en mauvais état chimique du fait de concentrations trop élevées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), à l'exception de la Sainte-Gertrude qui est en bon état. Les HAP sont issus d'une pollution industrielle et domestique, historique et actuelle. Les origines des sources des pollutions en HAP sont diffuses. Elles proviennent principalement des retombées atmosphériques mais aussi des re-essuyages des surfaces routières, des rejets des systèmes d'assainissement pluvial ou des sites pollués. Le cours d'eau le plus impacté par cette pollution est l'Austreberthe.
Pesticides	Les pesticides ne déclassent pas, aujourd'hui, les cours d'eau du territoire. Cependant, des phytosanitaires sont régulièrement trouvés dans les eaux des rivières du territoire. Le suivi des rivières met en lumière une contamination chronique aux herbicides sur l'ensemble des cours d'eau (présence régulière à des concentrations inférieures au seuil réglementaire).
Nitrates	Les concentrations en nitrates ne dépassent pas les seuils réglementaires mais sont à la hausse.

L'état initial du SAGE a permis aussi de caractériser les rivières du territoire. Le paragraphe ci-dessous synthétise les principales informations (liste non exhaustive):

Bon potentiel piscicole



Les cours d'eau du territoire présentent des **potentialités piscicoles intéressantes**. A la fois en tête de bassin et proches de l'embouchure de la Seine, ces rivières sont très bien situées pour accueillir des espèces migratrices d'intérêt telles que le Saumon, la Lamproie de rivière, l'Anguille, ou encore la Truite de mer. Cependant, les populations des migrateurs sont assez faibles en raison d'une présence limitée de sites favorables à la reproduction et une continuité écologique malmenée. De plus, et malgré la présence de nids de salmonidés migrateurs, la présence de juvéniles est rare. La population d'Anguille est en aussi en déclin.

Beaucoup d'obstacles à l'écoulement



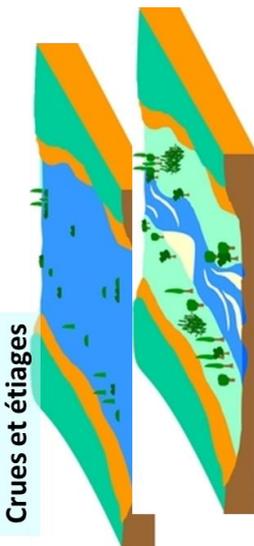
Les rivières du territoire se caractérisent par la **présence régulière d'obstacles à l'écoulement** (anciens moulins et bras de dérivation) notamment sur l'Austreberthe et le Saffimbec. Aujourd'hui, plus aucun moulin n'a d'usage économique sur ces cours d'eau. La présence de ces ouvrages entraîne de nombreux impacts :

- L'obstacle à la circulation des poissons migrateurs, dont le cycle vital dépend des migrations, avec une phase en mer et une phase en eau douce,
- L'obstacle au transit sédimentaire, nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes.



Des rivières artificielles

Il faut aussi signaler le **caractère artificiel des cours d'eau** qui tient aux anciennes pratiques de curage, faucardage et d'endiguement du cours d'eau. Ces pratiques ont eu comme conséquence la présence de sur largeurs des cours d'eau qui favorisent l'envasement du lit, la présence de merlons de curage le long des berges ainsi que l'artificialisation des berges principalement dans les zones urbanisées. Sur les secteurs ruraux, sont à noter des problèmes de piétinement bovin des berges et l'existence de berges fragilisées par la présence de galeries de rats musqués.



Crues et étiages

Les cours d'eau présentent un **régime hydrologique** régulier en raison d'une alimentation quasi-exclusive par les eaux souterraines en absence de ruissellement de surface. Cependant, l'importance du réseau karstique et les phénomènes de ruissellement impactent son débit.

Lors des précipitations de fortes intensités ou de longue durée, des importants volumes d'eau ruissellent vers les fonds de vallées et provoquent de brusques montées en charge des rivières. Seules les sources du Saffimbec sont particulièrement sensibles aux étiages. Cet affluent de l'Austreberthe est souvent à sec pendant la période d'étiage de la nappe entre août et novembre.

Figure 10 : Illustration de la continuité écologique longitudinale Source : www.eau-layon-aubance.fr.

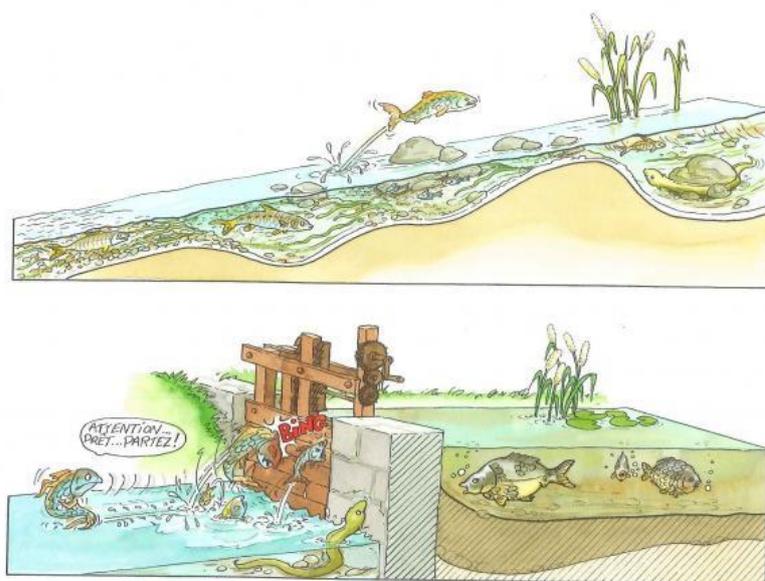


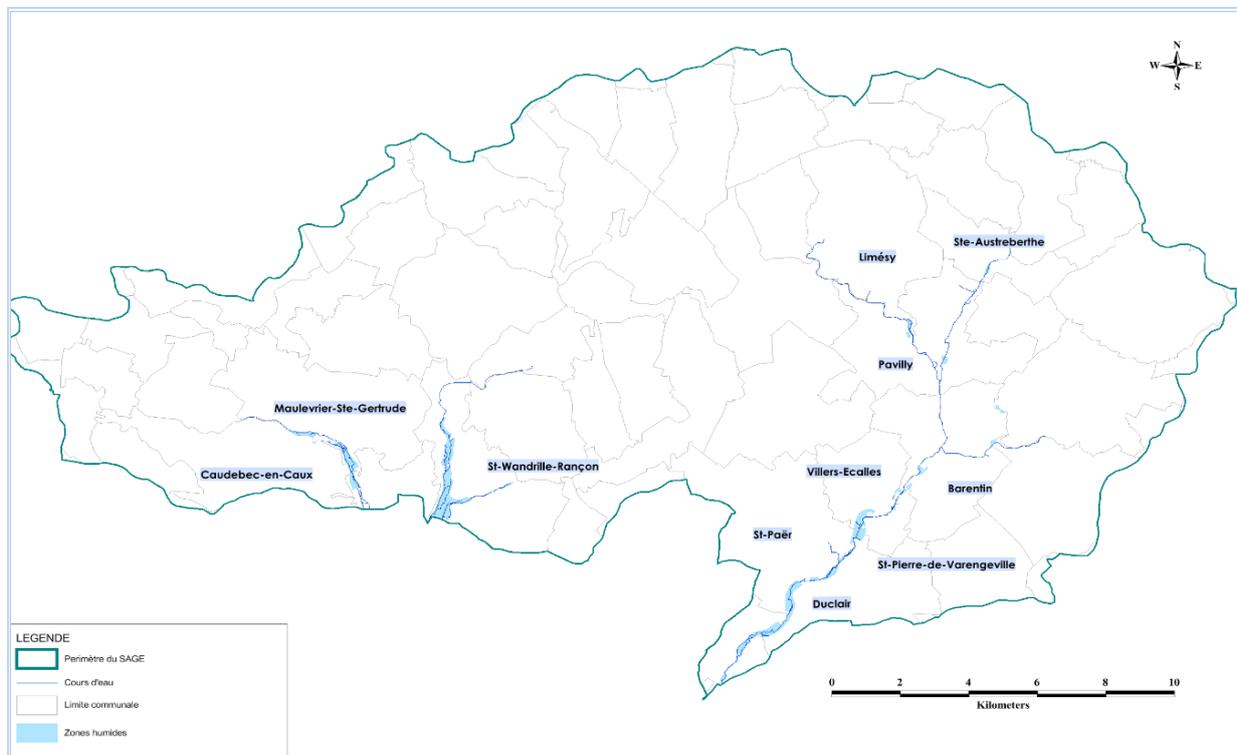
Figure 11 : Recensement des ouvrages par rivière et franchissabilité (ONEMA, 2016)

Cours d'eau (et affluents)	Nombre d'ouvrages	Facilement franchissables	Difficilement franchissable	Infranchissable
Austreberthe	37	18	3	10
Saffimbec	9	2	0	5
Cours d'eau (et affluents)	Nombre d'ouvrages	Franchissable par les poissons		Franchissable par les sédiments
Fontenelle	4 (moins 1 suite à la renaturation)	0		0
Rançon	4	2		0
Neuville	2	0		0
Minérale	1	0		0
Sainte Gertrude	7	3		0
Ambion	2	2		0

11. LES ZONES HUMIDES

Les zones humides du SAGE des 6 vallées représentent 223 hectares, ce qui, sur l'ensemble du territoire, équivaut à 0,59% de la surface. A titre de comparaison 4% du territoire de la région Haute Normandie est occupé par des zones humides. Les zones humides se répartissent de la façon suivante : 49% sont situées sur le territoire de l'Austreberthe et 51% sur le territoire de Caux-Seine.

Figure 12 : Localisation des zones humides dans le territoire du SAGE.



Il faut noter l'existence de deux zones humides remarquables situées dans les vallées de la Rançon et la Sainte-Gertrude :

- Le marais de Saint Wandrille Rançon (arrêté de protection de biotope n°1 et zone Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval », ZNIEFF de type 1)
- Le marais tourbeux de Caudebec en Caux (ZNIEFF de type 1)

12. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La nappe de la craie altérée de l'estuaire de la Seine représente l'unique ressource en eau potable du territoire. Elle est en état chimique médiocre du fait de la présence de pesticides.

Figure 13 : Classement et objectifs de qualité des masses d'eau souterraines (Source : SDAGE 2016-2021).

Masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif de l'état chimique	Objectif de l'état quantitatif
Craie altérée de l'estuaire de la Seine FRHG202	Médiocre	Bon	Reporté	Bon 2021

Le territoire du SAGE compte 6 captages publics exploités, 1 captage privé exploité par l'abbaye de Saint-Wandrille et 5 captages abandonnés (en raison des problèmes de turbidité ou pollution). Les six captages publics situés à l'intérieur du périmètre du SAGE permettent d'alimenter 67% de la population du SAGE. Le reste de la population est alimenté par des captages situés en dehors du périmètre. Les enjeux concernant la qualité de l'eau potable distribuée dans le territoire dépassent le périmètre du SAGE. Il est à noter que plus de la moitié de la population du territoire est alimentée par deux captages Grenelle¹⁴ : les captages de Limésy et d'Héricourt en Caux.

Ces captages sont alimentés par un ensemble des écoulements superficiels et souterrains d'un territoire qu'on appelle le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC). La définition d'un BAC nécessite une étude particulière. Trois captages du territoire ont fait l'objet d'une telle étude (Limésy, Blacqueville et Maulévrier-Sainte-Gertrude).

¹⁴ Lors du Grenelle de l'Environnement fin 2007 une démarche nationale d'identification des "500 captages" les plus menacés par les pollutions diffuses liées aux nitrates et aux pesticides a été menée par les services de l'État.

Figure 14: Localisation des captages sur les bassins versants du SAGE et état d'utilisation.

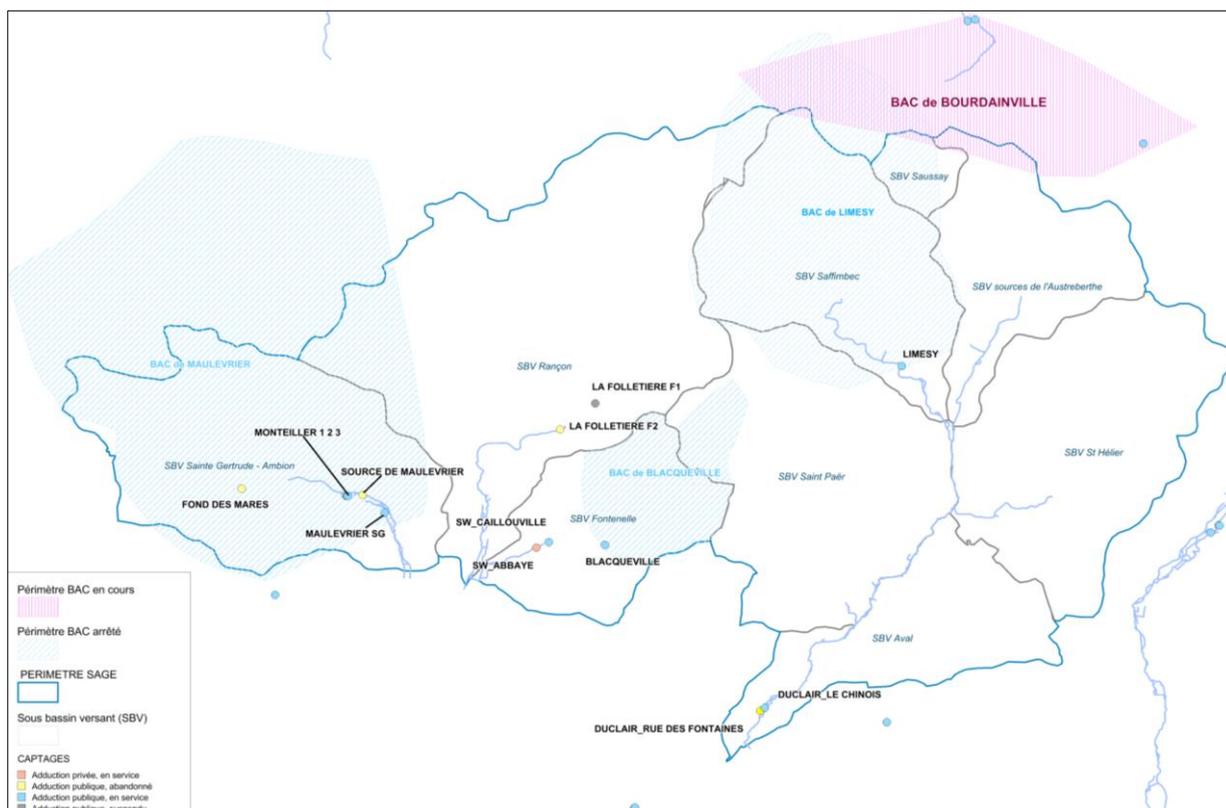
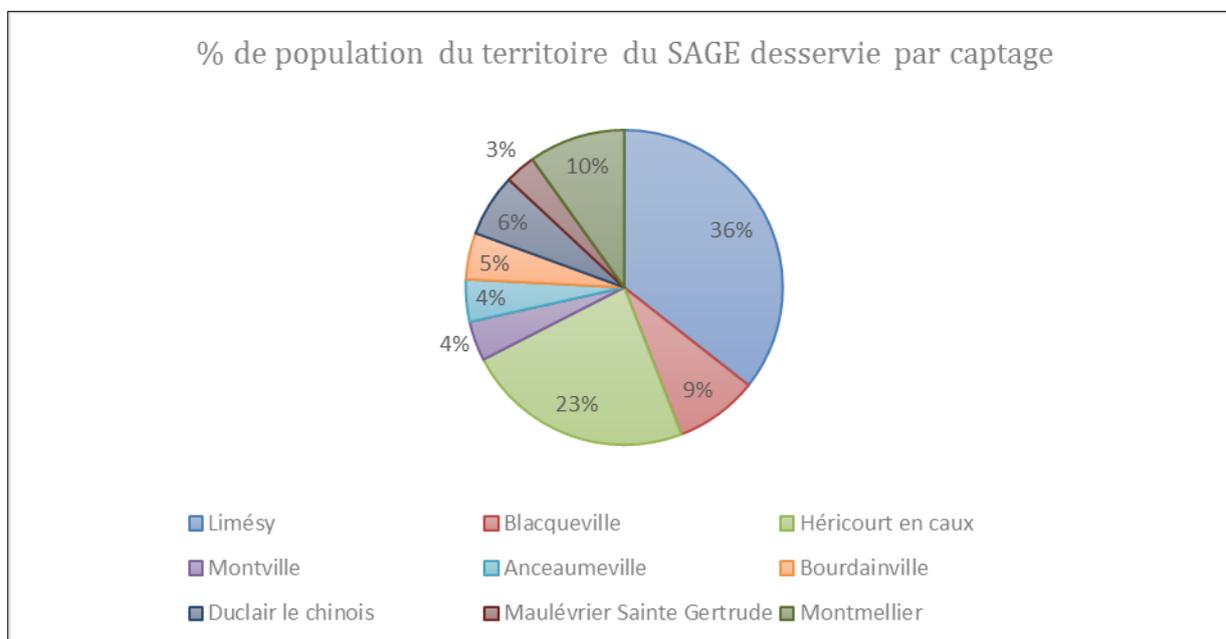


Figure 15 : Répartition de la population desservie par captage.



Les données concernant la qualité de l'eau distribuée sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Nitrates	L'eau distribuée dans le territoire du SAGE est conforme à la norme actuelle de potabilité de 50mg/l. Cependant, l'ensemble des captages a dépassé le seuil de vigilance DCE (25mg/l). Le captage de Limésy se rapproche du seuil de risque (40mg/l). Les analyses effectuées montrent une tendance à l'augmentation sur tous les captages.
Pesticides	On retrouve des non conformités ponctuelles en pesticides dans les eaux distribuées en provenance des captages de Limésy et Bourdainville (situé hors territoire). Ces deux captages alimentent 41% la population du SAGE. Les dépassements de la norme de potabilité dans le captage de Limésy sont dus à l'atrazine et ses métabolites ainsi qu'à des herbicides utilisés actuellement, comme le chlortoluron et l'isoproturon. Une nouvelle usine de potabilisation inaugurée en 2016 permet aujourd'hui de distribuer de l'eau conforme à la réglementation. Pour les autres captages du territoire le nombre de détections de pesticides dans les eaux distribuées est en augmentation bien que les seuils réglementaires ne soient pas dépassés.
Turbidité	Les captages de Limésy et de Maulévrier-Sainte-Gertrude sont particulièrement sensibles à la turbidité. La turbidité de l'eau observée après les fortes pluies témoigne d'une arrivée brutale d'eau en provenance des champs cultivés.

13. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, NON COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES

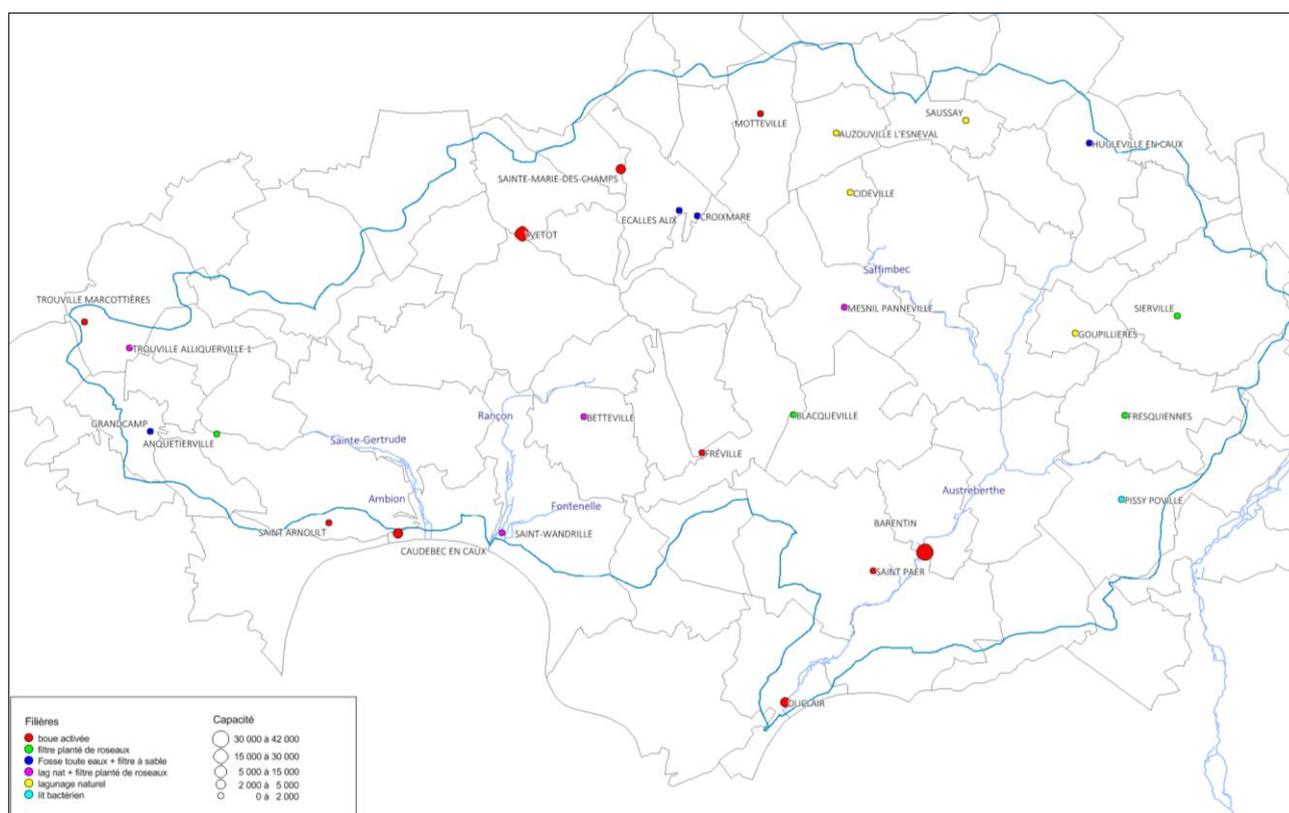
L'ensemble des installations d'assainissement collectif existantes sur le territoire ont une capacité totale de traitement d'environ 87270 Equivalents Habitants¹⁵ (EH) pour une population raccordée estimée à environ 76703EH.

80% de stations d'épuration sont de petite taille mais elles ne traitent que 15% des effluents. Le rejet de ces petites stations se fait principalement par infiltration dans le sol. Les stations de grande taille à boues activées sont les moins nombreuses mais traitent la plupart des effluents du territoire. La tendance est à la disparition des petites stations et au profit de raccordement aux grandes stations de traitement.

Les stations d'Yvetot, Trouville-Alliquerville, Sainte-Mairie-des-Champs et Fresquiennes présentaient des rejets non conformes en 2015. La station d'Yvetot a été mise en conformité en 2016 et un projet est en cours pour raccorder la station de Sainte-Marie-des-Champs à Yvetot.

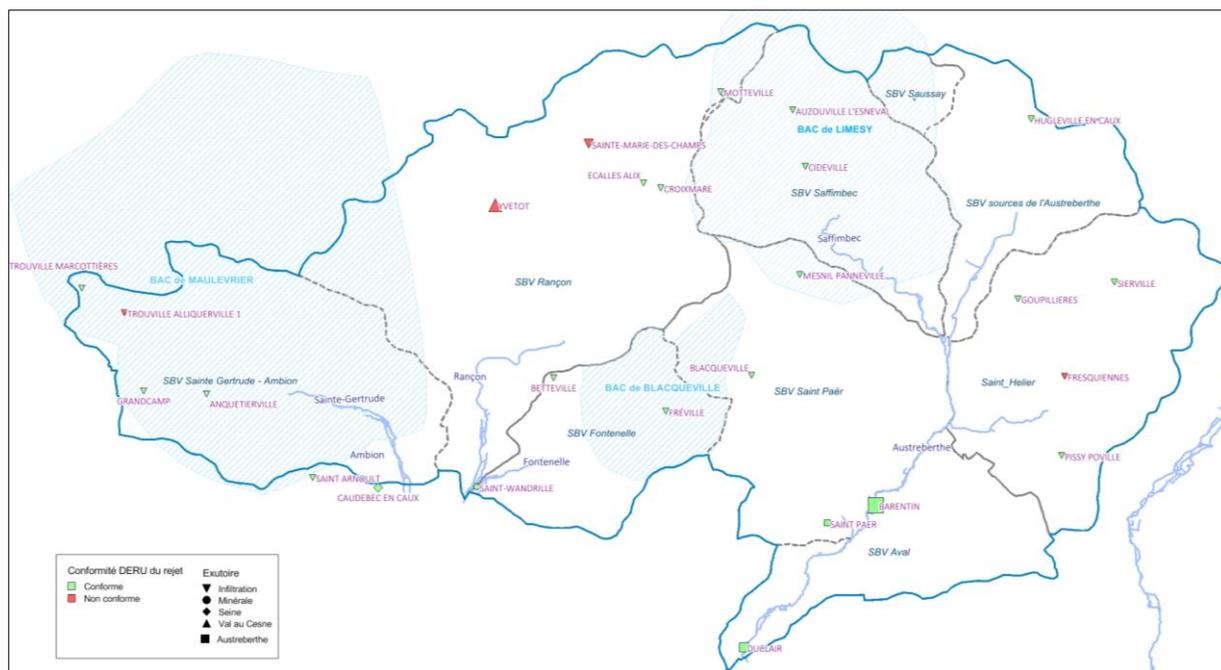
Les milieux de rejet sont, par ordre d'importance, la rivière Austreberthe, le Val au Cesne et l'infiltration sur le plateau.

Figure 16: Localisation, filière de traitement et capacité en EH des stations d'épuration du territoire (Données SATESE, 2016).



¹⁵ Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Figure 17: Localisation des centres de traitement des eaux usées : qualité du rejet, taille et type d'exutoire (MEDDE - ROSEAU - Novembre 2016).

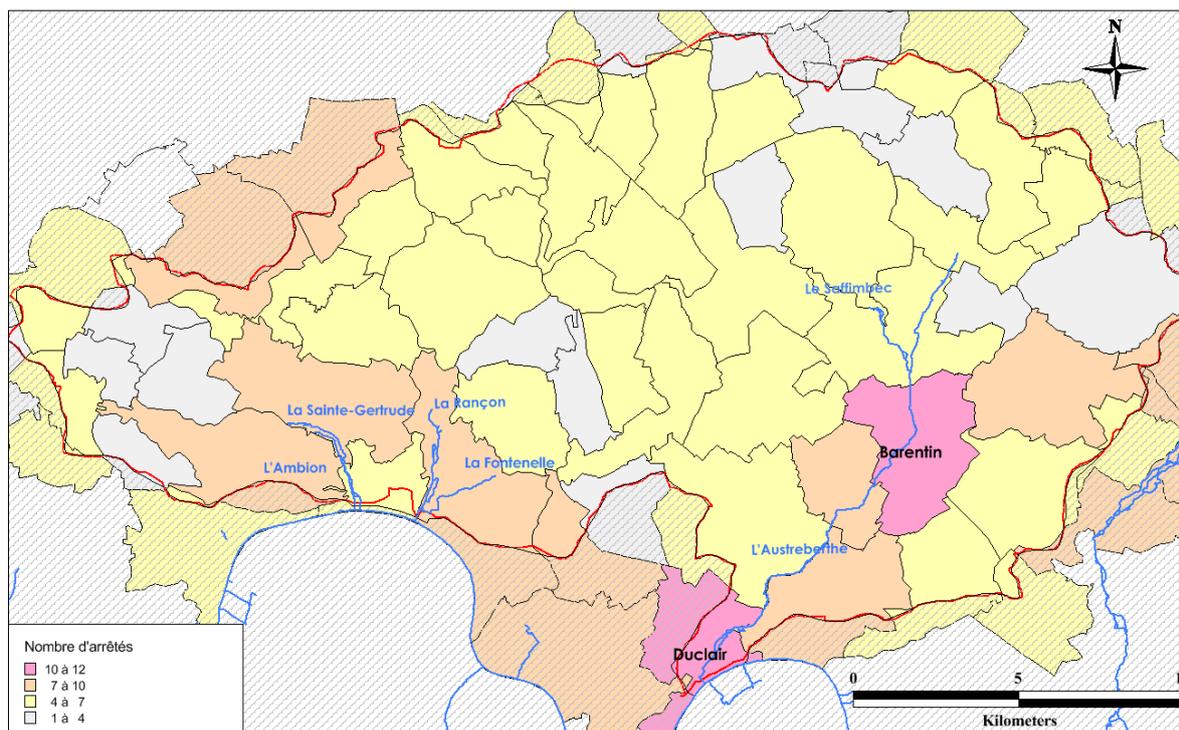


L'assainissement non collectif (ANC) est très utilisé sur le territoire notamment dans les secteurs ruraux où l'habitat diffus est peu favorable à l'implantation d'installations collectives. Il est difficile aujourd'hui d'établir un bilan précis de l'assainissement non collectif du territoire compte tenu des données disponibles et de l'avancée des diagnostics. Pour l'assainissement pluvial, le constat est le même. Les données disponibles ne permettent pas de caractériser l'état des réseaux d'eaux pluviales et aucun recensement exhaustif des rejets des systèmes des eaux pluviales n'existe dans le territoire.

14. LE RISQUE INONDATION

Le territoire du SAGE des 6 Vallées apparaît comme particulièrement sensible aux inondations avec 347 arrêtés de catastrophe en 30 ans (1982-2016). L'ensemble des communes, même celles qui se trouvent en ligne de crête, a connu au moins un arrêté de catastrophe depuis 1982. Ceci témoigne de la sensibilité du territoire. On retrouve un plus grand nombre d'arrêtés sur les communes les plus peuplées situées en bordure de rivière. Le maximum est détenu par la commune de Duclair avec 12 arrêtés en 30 ans.

Figure 18: Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle par inondation et coulée de boues entre 1982 et 2016 (Source : PRIM).



Les inondations peuvent avoir des origines différentes :

- des débordements de cours d'eau, crues lentes, qui concernent essentiellement la Seine et ses principaux affluents. Elles se produisent en général en période hivernale à la suite de longues périodes pluvieuses sur des bassins versants étendus. Elles sont aussi influencées par les coefficients de marées.
- les crues rapides concernent aussi les affluents de la Seine en rive droite comme l'Austreberthe.
- des phénomènes de ruissellement et de coulées boueuses qui se produisent essentiellement lors d'orages au cours du printemps mais aussi après des longues pluies d'hiver.
- la remontée des nappes phréatiques. Après une succession d'années où la recharge de la nappe est excédentaire, son toit s'élève et affleure dans les zones les plus basses. Ce phénomène a pris une grande ampleur entre 1998 et 2001 quand les nappes ont atteint leur plus haut niveau depuis 50 ans.

Neuf communes du territoire concentrent un nombre important d'enjeux exposés au risque d'inondation et font partie du Territoire à Risque Important d'Inondation Rouen-Louviers-Austreberthe

(TRI)¹⁶. Enfin, deux plans de prévention des risques inondation (PPRi) sont en cours de l'élaboration dans les bassins versants de l'Austreberthe-Saffimbec et la Rançon-Fontenelle.

Figure 19 : Débordement de la Seine à Duclair (04/01/2018) et surverse d'un ouvrage du SMBVAS (04/01/2018) (Source : SMBVAS)



15. PROCHAINES ETAPES DANS L'ELABORATION DU SAGE

La phase de l'état initial à travers le recensement et l'analyse de l'ensemble des données existantes a permis de :

- Prendre une photographie de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques.
- Présenter le contexte physique, administratif, socioéconomique et juridique existant.
- Identifier les atouts, les usages et les pressions de la ressource en eau.
- Etablir une première liste de « manques » en termes de connaissance.

La prochaine étape est la phase de « diagnostic », qui devra permettre d'identifier les causes de dégradations, les sources de pollution et les pressions, ainsi que la compatibilité des usages existants avec la préservation et la restauration des masses d'eau et des milieux aquatiques. Cette phase aboutira à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Ensuite, la phase « tendances et scénarios », permettra de répondre à la question suivante : « Comment la ressource évoluera-t-elle si le mode de gestion actuelle perdure ? ». Cette phase aura pour objectif d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2020,2040...) et de proposer des scénarii en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Enfin, la phase de « choix de la stratégie » permettra d'établir une stratégie collective qui servira de colonne vertébrale à la rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement).

¹⁶ En France, un territoire à risques importants d'inondation (TRI) désigne une partie du territoire national, constituée de communes entières, où les enjeux humains, sociaux et économiques potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. Les communes concernées sont : Barentin, Villers-Ecalles, Pavilly, Duclair, Saint Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Austreberthe, Malaunay et Montville.